fnsa

Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement
et de la Maintenance Industrielle

Livret d'accueil du salarié

→ Sécurité

Les bonnes pratiques

Mon entreprise

LIVRET D'ACCUEIL

Nom :.....

Prénom :.....

Date d'entrée
dans l'entreprise :.....

Fonction :.....

Mes responsables

1 - Nom :.....Tél. : .....

2 - Nom :.....Tél. : .....

3 - Nom :.....Tél. : .....

Téléphone d'urgence de l'entreprise

.....

Mes infos perso

Pensez “sécurité”

1 → La première de vos missions, c’est votre sécurité

Agissez sans prendre de risque.

2 → Vous rencontrez une difficulté, un imprévu…

Contactez votre responsable, n’improvisez pas.

3 → Si vous détectez une situation à risques, informez-en votre hiérarchie

4 → Si vous pensez qu’un risque grave menace votre sécurité

Faites usage de votre droit de retrait.

Définition du droit de retrait : droit pour le salarié d’arrêter le travail lorsqu’il se trouve dans une situation dont il a un motif raisonnable de penser qu’elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Avant d’exercer son droit de retrait, le salarié doit signaler la situation à l’employeur ou à son représentant.

Utilisez les équipements de protection

1 → Utilisez et respectez les équipements de protection collective (garde-corps, échafaudage, balisage, ventilation...)

Ne démontez pas les grilles de protection fixes ou amovibles, respectez-les.

2 → Ne travaillez jamais sans vos « anges gardiens »

- Chaussures ou bottes de sécurité.
- Tenue de travail adaptée.
- Casque.
- Lunettes.
- Gants.

3 → Ne pas négliger les accessoires complémentaires à la tenue classique

Appareils respiratoires isolants (masque-cartouche, ARI...), gants et tenue anti-acide, tabliers de protection, harnais, protections auditives, détecteur de gaz, visières, etc.

Travaillez proprement

1 → Veillez particulièrement à votre hygiène corporelle

• Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.
• Ne pas porter les mains souillées au visage.
• Se laver les mains après chaque chantier avec les produits mis à votre disposition.
• Ne pas oublier la douche.

2 → Veillez à l'ordre et à la propreté sur vos chantiers et dans les véhicules d'entreprise

• Cabine de camion sale, non rangée, encombrée d'outillage : ATTENTION, ACCIDENT ROUTIER.
• Sol encombré, outils posés au sol, sol gras : ATTENTION A LA CHUTE.

3 → Avant de quitter le chantier, nettoyez-le

Laisser un chantier propre avant de partir, c'est aussi le respect de l'environnement, le respect des clients et la réputation de votre entreprise.

Respectez l'organisation du chantier

1 → Respectez la procédure d'arrivée

Je m'assure qu'il n'y a aucun risque pour manœuvrer sur la zone d'intervention. Je porte une tenue haute visibilité avant de descendre du véhicule. Je stationne mon véhicule pour qu'il gêne le moins possible et je mets en service les équipements de signalisation embarquée. Puis, je procède au balisage qui s'impose au moyen de panneaux de travaux homologués, de cônes, de rubalises.

2 → Respectez les consignes en vigueur sur le site

Plan de circulation, limitations de vitesse, interdiction de fumer.

3 → Respectez les procédures d'intervention.

Plan de prévention, permis de feu, autorisation de travail, mesures particulières (ex : contrôle d'atmosphère, port d'ARI...).

connaître les risques,

Chaque jour, nous intervenons dans des milieux qui présentent chacun des risques particuliers.

Le livret d'accueil, en complément des informations données par votre employeur, a pour but de vous aider à connaître et à identifier les risques afin de mettre en place les mesures de prévention nécessaires à la réalisation des travaux en sécurité.

Vous êtes le garant de votre sécurité et de celle de vos collègues.

Faites remonter les situations à risque

TRAVAILLER EN SÉCURITÉ

→ Les risques routiers 10

→ Les risques de manutention 12

→ Les risques de chutes 14

→ Les risques électriques 16

→ Les risques chimiques 18

→ Les risques d'asphyxie ou d'intoxication 20

→ Les risques d'incendie 22

→ Les risques liés à la Haute Pression 24

→ Les risques liés au bruit 26

→ Les risques de noyade 27

→ Les risques en espaces confinés 28

→ Les risques des travaux de pompage 30

1. Respectez le code de la route

→Limitation de vitesse, distances de sécurité, signalisation routière.

→Par temps de pluie, j'augmente les distances de sécurité.

2. Adaptez la conduite aux conditions particulières

→J'adapte ma conduite à l'environnement (temps pluvieux, état de la route, densité de la circulation, chargement du véhicule).

Zoom sur...
Les ronds-points

Le risque de renversement des véhicules hydrocureurs ou des citernes est très important en virages serrés et dans les ronds-points. Ce risque est lié au mouvement des liquides dans les cuves qui peuvent facilement déséquilibrer le véhicule.

Conduite à tenir : réduire la vitesse, conduire avec souplesse, anticiper le risque.

3- Restez vigilant au volant

→Ne pas utiliser le téléphone en conduisant, ne pas consommer de substances altérant la vigilance (alcool, drogues, médicaments), faire attention à la fatigue.

4- Établir un balisage adapté et visible

→En stationnement et lors des interventions sur la voie publique et guider le conducteur pour la mise en place.

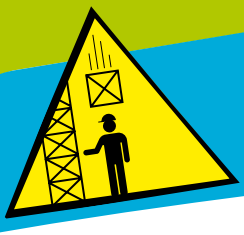

Risques liés à la manutention

Risques	
La répétition de mauvaises positions lors de levages ou de manutentions peut entraîner des maux ou troubles musculaires ou dorsaux.	**Règle N° 1**
Manutentions de pièces lourdes.	**Règle N° 2**
Ouverture et manutention des tampons et trappes de visite de différents types.	**Règle N° 3**
Vouloir déplacer des charges trop volumineuses.	**Règle N° 4**

Zoom sur...
L'ergonomie

Je garde le dos bien droit.

Je plie les jambes pour être à la hauteur des charges à soulever.

Je porte les charges avec les bras tendus, près du corps.

Le réflexe « prévention »

→ Porter les charges avec les bras tendus près du corps et le dos bien droit. Éviter les torsions et courbures.

→ Utiliser des moyens et accessoires de levage (palans, chariots...).

→ Utiliser les outillages adaptés en veillant à ne pas mettre les mains ou les pieds sous les charges.

→ Se faire aider par un collègue.

RISQUES DE CHUTE

Risques	
Risque de chute depuis la citerne du véhicule.	**Règle N° 1**
Risque lié à la configuration du site d'intervention.	**Règle N° 2**
Chute de plain-pied, sol glissant ou encombré.	**Règle N° 3**
Travaux en hauteur (toiture, terrasse, échafaudage...).	**Règle N° 4**

Un accident sur trois est lié à une chute lors des déplacements. Sachez éviter « l'accident bête ».

Le réflexe « prévention »

→ Ne pas monter sur la citerne sans s'être assuré d'être protégé des chutes (passerelles, échelle adaptée, harnais).

→ Contrôler l'état des installations fixes existantes (risque de corrosion) : échelles, gardes-corps, crosses...
→ Ne pas intervenir sans une protection adaptée (collective ou individuelle).

→ Porter chaussures ou bottes antidérapantes.
→ Ne pas encombrer les zones de circulation avec des matériels ou des matériaux.
→ Entretenir les sols et nettoyer immédiatement en cas de renversement.

→ Ne pas intervenir pour les travaux en hauteur sans plan de prévention ou sans que l'intervention soit prévue et organisée en conséquence.
→ Respecter les conditions d'utilisation des engins (nacelles, plateforme élévatrice,...).

Zoom sur...
Monter ou descendre d'un camion

→ Je pense à appliquer la règle des **trois points d'appui** (deux pieds et une main ou deux mains et un pied).
→ Je me positionne toujours face à la cabine, en tenant les poignées.
→ Je ne saute pas ! J'utilise les marches pour éviter une entorse.

RISQUES ÉLECTRIQUES

Risques	
Risque lié aux interventions sur des installations électriques sous tension.	**Règle N° 1**
Contact direct avec une ligne sous tension et projection d'eau.	**Règle N° 2**
Projection d'eau sur des installations sous tension.	**Règle N° 3**
Risque lié à l'utilisation de matériels électroportatifs ou d'éclairage non adapté.	**Règle N° 4**

Zoom sur...
La consignation

Rappel du principe de consignation :
La consignation est un ensemble de dispositions permettant de mettre et de maintenir en sécurité une machine, un appareil ou une installation de façon qu'un changement d'état soit impossible sans l'action volontaire de tous les intervenants.

Une consignation doit comporter 4 phases :
a) Séparation.
b) Condamnation et signalisation.
c) Dissipation ou rétention/confinement.
d) Vérification et identification.

Le travail à proximité de sources électriques présente des risques très importants. Sachez les identifier.

Le réflexe « prévention »

→ Intervenir sur des installations électriques uniquement si l'on est habilité pour ce travail.

- → Vérifier le gabarit du véhicule.
- → Positionner le véhicule à plus de 5 mètres de la haute tension et plus de 30 mètres de la très haute tension.

- → Demander la mise hors tension ou préférer la consignation des équipements électriques situés à proximité.

- → Ne pas utiliser d'appareils électriques (outillages) non protégés en zone humide.
- → Utiliser les éclairages basse tension.

Alerte : attention... aux manipulations de potence

Au voisinage de lignes électriques (ou de télécommunication) manœuvrer la potence de l'hydrocureur avec la plus grande attention. La potence peut atteindre facilement la hauteur de câbles électriques et les endommager pendant une manœuvre. Au contact du camion, vous risquez l'électrocution.

Risques chimiques

Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose. Ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.

Ces produits chimiques peuvent avoir les effets suivants :
→ ils empoisonnent à forte dose ;
→ ils sont irritants pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau ;
→ ils peuvent causer des allergies cutanées (eczémas) ;
→ ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges.

Ces produits peuvent s'enflammer, suivant les cas :
→ au contact d'une flamme ou d'une étincelle ;
→ sous l'effet de la chaleur ou d'un frottement ;
→ au contact de l'air (en s'évaporant certains produits dégagent des gaz qui s'enflamment spontanément).

Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie, voire provoquer une explosion s'ils se trouvent en présence de produits inflammables. On les appelle des produits comburants.

Zoom sur...
Les pompages de produits chimiques

→ S'assurer au préalable de la compatibilité des produits pompés avec le camion et les tuyauteries.
→ En cas de réaction chimique : appliquer la procédure d'urgence et mettre en place immédiatement un périmètre de sécurité.

Le contact avec les produits chimiques présente des risques très importants. Lisez l'étiquette afin de les comprendre et de prendre les précautions nécessaires.

Ces produits sont corrosifs, suivant les cas :
→ ils attaquent ou détruisent les métaux ;
→ ils peuvent « ronger » la peau et attaquer les yeux en cas de projection.

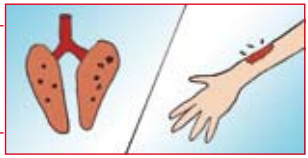

Ces produits peuvent exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, de l'électricité statique ou sous l'effet de la chaleur, d'un choc ou d'un frottement.

Ces produits entrent dans une ou plusieurs de ces catégories :
→ cancérogène, peuvent provoquer le cancer ;
→ mutagène, peuvent modifier l'ADN des cellules ;
→ toxiques pour la reproduction, en diminuant la fertilité ou en attaquant l'intégrité du fœtus humain.
Ces produits peuvent également modifier le fonctionnement de certains organes (foie, système nerveux), attaquer les poumons et provoquer des allergies (asthme).

Ces produits peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement, en particulier sur les organismes du milieu aquatique : poissons, crustacés, algues et autres plantes aquatiques.

Alerte : attention...

aux mélanges de produits

Principe de base : il ne faut jamais mélanger des produits chimiques entre-eux. Des réactions dangereuses (explosion, émanations de gaz toxique...) peuvent se produire.

Risques d'asphyxie ou d'intoxication par les gaz

Risques

L'Oxygène - O_2
Il entre dans la composition de l'air avec une teneur de 20,9 % et est présent sous forme de gaz et de vapeur inflammable.

Le sulfure d'Hydrogène - H2S
Il est incolore et dégage une odeur d'œuf pourri à partir de 1 ppm et jusqu'à 110 ppm.
Au-delà de ce seuil, l'odorat ne sent plus sa présence, ce qui est extrêmement dangereux. C'est un gaz plus lourd que l'air, corrosif, inflammable, soluble dans l'eau et toxique. À 1 000 ppm, il provoque un arrêt respiratoire immédiat. Il se peut que dans des endroits non visités depuis longtemps, l'H2S soit très bas, voire même sous les boues. Une libération brutale de ce gaz peut provoquer des brûlures de la trachée et de la gorge.

Le Monoxyde de Carbone - CO
Il se présente sous forme de gaz et de vapeurs toxiques. Différentes techniques existent pour le détecter : les tubes colorimétriques, les capteurs électrochimiques, les photo-ionisateurs pour les COV et les infrarouges. Le CO se lie à l'hémoglobine et empêche le transport de l'oxygène dans le corps.

Zoom sur...
Le détecteur de gaz

Le détecteur de gaz n'est en aucun cas un analyseur. Il permet de connaître un gaz en présence et, dans l'affirmative, de procéder à l'évacuation.
la mise en route doit se faire à l'air ambiant. L'appareil doit être porté de telle sorte que les cellules soient en contact direct avec l'air libre.

Votre pire ennemi et le risque principal dans les métiers de l'assainissement : l'H2S.

	Le réflexe « prévention »
Règle N° 1	**Une limitation de sa teneur dans l'air provoquera malaise, fatigue, perte de coordination et même décès. Les déficiences en oxygène sont très courantes : espaces confinés, caves non ventilées, puits, égouts, mines...**
Règle N° 2	**L'H2S est plus lourd que l'air, il va donc se situer en bas de la cavité. Il est donc nécessaire de procéder à une descente par pallier pour laisser au détecteur le temps d'analyser les différentes strates.**
Règle N° 3	**Ce gaz est incolore, inodore, toxique, inflammable et a un poids équivalent à celui de l'air. Les effets vont de maux de tête, malaises légers à des affections plus sérieuses. À 500 ppm, il provoque l'évanouissement.**

Risques d'incendie

1 → Pour se déclarer, le feu a besoin de 3 éléments :

→une énergie d'activation (étincelle, chaleur...),
→un combustible (bois, papier, gaz, hydrocarbures...),
→un comburant : oxygène.

2 → Le triangle du feu

→Pour empêcher le feu ou l'éteindre, il suffit de supprimer l'un des trois éléments du « triangle du feu ».

Zoom sur...
La conduite à tenir en cas de feu

1 - Alerter : 18 ou 112 sur tout téléphone.
2 - Intervenir dans la mesure de ses capacités.
3 - Évacuer si l'incendie n'est pas contrôlable.

En cas de brûlure...

Refroidir la partie atteinte en l'arrosant très abondamment de manière continue ou en la trempant dans l'eau en attendant les secours.

Vous pouvez être la première personne à détecter un incendie. Les bons réflexes dans les premiers instants qui suivent le départ du feu peuvent en limiter les conséquences.

Les différents types d'extincteurs

	Extincteur à eau pulvérisée	Extincteur à poudre	Extincteur à CO2
Capacité	6 ou 9 litres	6 ou 9 kg	2 ou 5 kg
Distance d'utilisation	2 m	4 m	1 m
Durées	20 à 30 secondes	15 à 20 secondes	15 à 30 secondes
Mode d'action	Refroidissement (agit sur l'énergie d'activation)	Étouffement (agit sur le comburant 0^2)	Étouffement et refroidissement
Type de feu	**Feu de solides** (bois, papier, carton, textile...)	**Feu de solides** (bois, papier, carton, textile...) **Feu de liquides** (alcool, essence, graisse, peinture) **Feu de gaz** (butane, propane)	**Feu de liquides** (alcool, essence, graisse, peinture) **Feu de gaz** (butane, propane) **Feu d'origine électrique**

Zoom sur... L'utilisation de l'extincteur

1 - Saisir l'extincteur.
2 - Le dégoupiller.
3 - Viser les flammes.

Les risques liés à la haute pression

1 → Respecter les consignes du plan de prévention ou de l'autorisation de travail

2 → Ne pas entraver le fonctionnement des dispositifs de sécurité :

→Commande à action maintenue, soupape de sécurité, disque de rupture.

3 → Ne jamais réaliser des opérations de maintenance ou d'entretien si le matériel n'est pas arrêté et hors pression

→Exemple : changement de buse, nettoyage de la buse, resserrage d'un raccord...

4 → Porter des EPI adaptés

Casque anti bruit.

Visières.

Combinaison Haute Pression et/ou combinaison imperméable et tablier.

Gants.

Bottes HP ou guêtres.

Zoom sur... Les risques de la Haute Pression

L'utilisation de la Haute Pression présente de multiples risques. Perforation et coupure par jet direct ou de fuite, traumatismes divers par coup de fouet suite à la rupture d'un flexible ou d'un raccord, brûlures thermiques, chutes par glissement ou perte d'équilibre, postures pénibles et efforts, bruit intense...

Ne mettre en œuvre que des équipements en bon état, adaptés à la pompe haute pression.

Risques liés au bruit

Je porte impérativement les protections auditives mises à ma disposition : casque anti bruit, bouchons d'oreilles…

→ **Les matériels et équipements utilisés qui produisent un niveau sonore supérieur à 80 décibels et une exposition prolongée peuvent engendrer des dommages irréversibles au système auditif**

Zoom sur…
Le port continu des protecteurs

Ne pas porter un protecteur pendant une ½ heure est aussi dangereux que de ne pas être protégé pendant toute une journée de travail.

Risques de noyade

Toute intervention dans les réseaux d'assainissement nécessite des précautions, particulièrement par temps d'orage ou de fortes pluies.

1 → Principes de base :

→Ne pas pénétrer dans les égouts en cas d'orage et de fortes pluies.
→Évacuer immédiatement en cas de montée des eaux anormalement rapide.

2 → Rappels :

→Respectez les organes de sécurité mis en égout : panneaux, chaînes de sécurité... Ils sont là pour vous prévenir d'un danger. Toujours penser à les remettre en place. Pensez à vos collègues.
→La noyade est souvent liée au risque de glissade ou de chute dans un réseau ou à proximité d'un bassin.

Risques en espaces confinés

1 → On entend par travaux en espaces confinés toutes les opérations de surveillance, d'entretien, de réparation dans des ouvrages tels que :

→Réseaux d'évacuation des eaux pluviales ou usées et ouvrages constitutifs (chambres à sable, postes de relèvement, regards...).
→Réseaux de chaleur, de froid, de transport d'énergie.
→Chambres à vannes.
→Galeries techniques, vides sanitaires.
→Puits, réservoirs, châteaux d'eau.
→Cuves de traitement, fours, silos.

2 → Toute intervention dans un espace confiné doit donner lieu à une analyse de risques du chantier et/ou un plan de prévention précisant les mesures de sécurité à mettre en œuvre

Zoom sur...
Le détecteur de gaz

Un détecteur individuel 4 gaz permet de mesurer l'explosivité potentielle de l'espace confiné ; vérifier que l'air et en particulier l'oxygène est en quantité suffisante et qu'il n'y a pas de risques d'asphyxie et d'intoxication liés à la présence d'hydrogène sulfuré (H2S) ou de monoxyde de carbone (CO).

L'espace confiné est un espace totalement ou partiellement fermé qui peut présenter des risques pour la sécurité et la santé de toute personne qui y pénètre.

3 → Principe de base : il est interdit de pénétrer dans un espace confiné sans autorisation explicite

4 → Cas particulier : avant de pénétrer en milieu confiné :

→ Vérifiez la ventilation.
→ Contrôlez l'atmosphère.
→ Équipez-vous des équipements de protection individuelle.
→ La présence d'une personne à l'extérieur est obligatoire.

Zoom sur...
Les risques de travail en milieu confiné

Ces interventions présentent, entre autres, des **risques liés à l'atmosphère** *(anoxie – défaut d'oxygène – asphyxie ou intoxication aiguë et ou chronique)*, **risques d'explosion, risques de brûlure, risques liés aux accès, risques de noyade ou d'ensevelissement, risques d'électrocution ou d'électrisation, risques de manutention particulière.**

1 → Utilisation sécuritaire d'un camion de pompage

→Vérifiez la compatibilité entre les produits à pomper, la citerne, la pompe, les tuyauteries et accessoires.

→Travaillez avec du matériel (raccords, flexibles...) bien entretenu et contrôlé avant chaque opération.

→Prendre en compte si nécessaire :

- la canalisation des évents de pompe
- le rejet des évents ;
- la liaison équipotentielle (mise à la terre) ;
- le choix de la technique de pompage (aérolique ou sous-vide).

→Lors de la vidange, du dépotage ou du nettoyage du camion, prendre des précautions particulières lorsqu'il y a refoulement.

Zoom sur... Le happage

Le happage, c'est le risque provoqué par l'aspiration ou le refoulement. Deux principes pour éviter l'accident :

→ Ne jamais retirer à la main (ou au pied) des objets bloqués dans les tuyaux pendant les opérations d'aspiration ou de refoulement.

→ Ne rien laisser traîner aux alentours des extrémités de tuyaux dès que la pompe à vide fonctionne.

→ Si le flexible du pompage se bouche, je ne le débouche manuellement qu'une fois l'aspiration coupée. Je ferme ensuite la vanne et je m'écarte du tuyau pour éviter qu'il ne me percute lors du débouchage.

TRAVAUX DE POMPAGE

2 → Ne jamais monter sur la citerne sans équipement adapté (garde-corps, passerelles...)

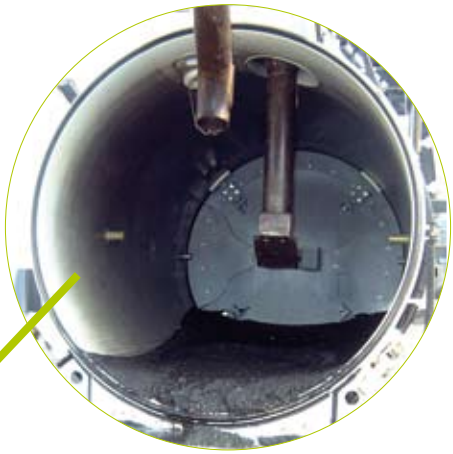

3 → Je ne manipule jamais de cloison mobile sans avoir été spécifiquement formé à cet effet

Conduite à tenir en cas d'accidents

En cas d'accident, il convient de :
PROTÉGER, ALERTER, SECOURIR

1 → Protéger :

→Analyser rapidement et calmement la situation et protéger la victime sans s'exposer ou exposer les personnes présentes.

ÉVITER LE SUR-ACCIDENT

2 → Alerter ou faire alerter :

→Utiliser le numéro d'urgence du site (préalablement repéré) ou à défaut le 18 (pompiers) ou le 112 (n° européen d'urgence).
→Indiquer :
- le lieu ;
- le nombre de victimes ;
- la nature des blessures et leur gravité, l'origine probable de l'accident ;
- le numéro où les secours peuvent rappeler.

NE JAMAIS RACCROCHER LE PREMIER

3 → Secourir :

→Ne déplacer la victime que si elle est exposée à un risque pouvant aggraver son état.
→Effectuer les gestes de secours si ceux-ci sont connus par un secouriste.
→Attendre en réconfortant la victime.

NE PAS S'EXPOSER EN PORTANT SECOURS À UNE VICTIME DANS UN ESPACE CONFINÉ OU DANS UNE ZONE D'ATMOSPHÈRE DANGEREUSE

QUALITASS, C'EST QUOI ?

QUALITASS est la qualification professionnelle des entreprises d'assainissement et de la maintenance industrielle.

Le référentiel QUALITASS implique pour l'entreprise d'une part de se conformer à des exigences administratives et techniques et, d'autre part, de posséder un système de management de la Qualité et de la Sécurité.

L'entreprise présente un dossier de candidature ensuite examiné par la Commission d'Attribution QUALITASS qui délivrera une attestation dont la durée de validité est de 3 ans.

Les objectifs de QUALITASS sont multiples :
→ améliorer l'organisation de l'entreprise,
→ satisfaire les exigences clients,
→ préserver les salariés et l'environnement.

Pendant la période de validité, un audit de contrôle de ces objectifs est programmé et par la suite un rapport est envoyé à l'entreprise avec des recommandations de progrès.

→ Donner confiance à ses clients.
→ Démontrer son organisation.
→ Prouver son professionnalisme.
→ S'améliorer en permanence.
.... C'est l'esprit QUALITASS.

mes notes personnelles

Informations complémentaires de mon entreprise

fnsa

Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement
et de la Maintenance Industrielle

Votre 1ère RESPONSABILITÉ

C'est votre propre SÉCURITÉ